

St. Germain-en-Laye, 19 novembre
1877.

Monsieur,

On nous parle, avec le plus grand éloge,
de cette belle collection préhistorique
du Buc'el. La Commission des sciences
anthropologiques la voudrait, avec beaucoup
de plaisir, figurer au moins en partie
à l'Exposition qu'elle organise dans la
grande Exposition universelle de 1878.
Elle saurait d'autant plus utile que pendant
l'Exposition, il y aura des Séances
plénières internationales dans lesquelles
on discutera toutes les questions qui se
rapportent aux sciences anthropologiques.

J'ai l'honneur de vous adresser le
Régllement et le Programme de notre
Exposition. Vous trouverez sur la couverture
c-i-jointe que les étrangers devront
passer par leur Commissariat national.
Le Buc'el ayant fait de Commissariat
pour l'Exposition universelle, et article
ne sont pas applicable.

Si vous vous décidiez à prendre part
à notre Exposition annuelle intitulée
au Château de St Germain-en-Laye,
Seine et Oise.

Mme Pomier, M^{me} de Montillet,
Mme de l'Académie Rio-Faneiro,
M^{me} le Dr^e Bougourd.

Aguer, Monseigneur, Clémenciau
de nos talents les plus distingués

(G. de Montillet)

EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1878, A PARIS

PROGRAMME

DE

L'EXPOSITION DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

SOCIÉTÉS D'ANTHROPOLOGIE

M. le docteur BROCA, 1, rue des Saints-Pères, Paris.

Statuts et règlements. — Diplômes, médailles et jetons. — Listes des membres.
— Séries des diverses publications.

ENSEIGNEMENT ANTHROPOLOGIQUE

M. le docteur DE RANSE, 4, place Saint-Michel, Paris.

Instruments de démonstration. — Pièces d'anatomie humaine et comparée ; squelettes, moulages, dessins, tableaux, cartes, photographies, etc., destinés spécialement à l'enseignement des sciences anthropologiques. — Plan d'organisation d'écoles, de musées, de laboratoires d'anthropologie ; programmes de cours ; ouvrages didactiques.

ANTHROPOLOGIE ET CRANIOLOGIE

M. le docteur TOPINARD, 97, rue de Rennes, Paris.

Anatomie comparée : Pièces anatomiques sèches ; série de cerveaux ; modelages des circonvolutions cérébrales. — Crânes anciens et actuels normaux ; crânes de microcéphales ; crânes déformés artificiellement ; squelettes et séries d'ossements. — Pièces osseuses relatives aux coutumes, superstitions et pratiques chirurgicales des peuples préhistoriques, protohistoriques et des sauvages de nos jours.

Caractères extérieurs : Figures et bustes de grandeur naturelle ; réductions des types humains, en cire, plâtre, etc. — Dessins, peintures, photographies anthropologiques. — Momies. — Types sculpturaux ethniques des divers pays : Egypte, Assyrie, Inde, Mexique, etc. Originaux et moulages. — Sculptures et peintures des sauvages susceptibles d'éclairer la question des races. — Peaux, chevelures, scalps, collections de cheveux, etc. — Préparations microscopiques. — Représentations de la couleur de la peau et des yeux. — Parties diverses du corps : nez, paupières, oreilles, bouche, mains, pieds, etc., moulés, modelés, dessinés ou photographiés.

Instruments et appareils : Instruments de laboratoire, instruments de voyage.

ARCHÉOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUES

M. G. DE MORTILLET, château de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Temps tertiaires : Traces de l'homme, avec coupes et échantillons géologiques.

Temps quaternaires : Ossements humains, débris d'industrie, faune, flore. — Etat physique du globe, distribution des terres et des mers, phénomènes glaciaires dans leurs rapports avec l'histoire de l'homme.

Temps actuels préhistoriques et protohistoriques : Ages de la pierre polie, du bronze, et premier âge du fer. — Menhirs, dolmens, tumulus, habitations lacustres. — Cartes préhistoriques et protohistoriques ; chronomètres naturels.

Collections monographiques complètes de localités importantes et caractéristiques ; collections géographiques montrant la distribution des objets dans une région déterminée (les collections peuvent être individuelles ou collectives). — Classification diverses avec échantillons à l'appui. — Origine et dissémination des plantes et des animaux surtout domestiques ; étude et gisements des matières premières : jade et autres pierres, bronze, fer ; cartes des anciennes voies commerciales avec échantillons. — Migrations humaines ; tableaux et collections indiquant les diverses couches ethniques d'un pays ; séries d'objets qui, par leur distribution géographique, fournissent des données sur les mouvements et relations des peuples ; cartes des migrations depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, comme extension de l'Occupation Romaine ; marche des Vandales, excursions des Normands, invasions des Sarrasins, etc. — Vues et photographies de grottes, stations, monuments et objets. Plan sur papier et en relief, et fac-simile.

ETHNOGRAPHIE DE L'EUROPE

M. GIRARD DE RIALLE, 64, rue de Clignancourt, Paris.

Globes et cartes ethnographiques : Distribution des peuples par races, par nationalités, par religions. — Statuettes, photographies et dessins représentant les types vivants dans leurs costumes caractéristiques isolés ou groupés dans des attitudes propres à leurs nationalités, tels que scènes de chasse, de pêche, etc. — Objets d'économie domestique et d'emploi usuel, armes, instruments, vases divers, meubles, etc., pouvant servir à caractériser les mœurs particulières des populations. — Costumes, bijoux et ornements de toute espèce, statuettes. — Mannequins, têtes moulées et peintes ; séries de tatouages. — Idoles, amulettes, emblèmes religieux ; objets divers se rapportant aux croyances locales et superstitions populaires. — Ethnographie de la France et de ses colonies aussi complète que possible.

DÉMOGRAPHIE ET GÉOGRAPHIE MÉDICALE

M. le docteur BEAUMONTE, 29, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Démographie ou statistique des peuples : Mouvements de population, natalité, matrimonialité, mortalité. — Rapports d'âge, de sexe, d'état-civil, de profession. — Rapports des populations avec le sol, densité, habitations, etc. Exprimer toutes ces données au moyen de cartes coloriées, hachurées ou pointillées, et au moyen de tableaux avec courbes, lignes, surfaces proportionnelles aux quantités à mettre en relief.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1878

EXPOSITION DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

Un arrêté du Ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 29 mars dernier, a décidé qu'une Exposition des sciences anthropologiques serait ouverte dans les locaux de l'Exposition universelle internationale, du 1^{er} mai 1878 au 31 octobre suivant, et a confié les soins d'organisation et d'installation de cette Exposition à la Société d'anthropologie.

Voici le règlement de cette Exposition :

RÈGLEMENT

ART. 1^{er}. — L'Exposition des sciences anthropologiques aura lieu dans la galerie à deux étages qui entoure le pavillon central de l'édifice construit au Trocadéro.

De plus, une galerie de sépultures depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, sera organisée par les soins de la Commission des sciences anthropologiques dans les cryptes qui se trouvent sous l'aile gauche de l'édifice vu du côté des jardins.

ART. 2. — Les galeries seront parfaitement closes.

L'Administration prendra toutes les mesures nécessaires pour en assurer la garde.

Il n'y sera allumé aucun feu, ni conservé aucune caisse d'emballage ou autres matières inflammables.

ART. 3. — La Commission nommée par la Société d'anthropologie est chargée de la réception et du classement des objets envoyés.

Pour les étrangers, elle se mettra par l'intermédiaire du Commissariat Général en rapport avec les Commissions de chaque nation.

ART. 4. — Le classement aura lieu d'après l'ordre scientifique. Toutefois les collections d'un même exposant seront divisées le moins possible.

On cherchera de même à grouper les collections de chaque nation.

ART. 5. — Tous les frais de déballage, de vitrine, d'installation et de réemballage seront supportés par l'Administration, que les objets viennent de France ou de l'Etranger.

ART. 6. — L'Administration prendra à sa charge la dépense de transport, aller et retour, pour les objets dont le lieu d'expédition est en France,

toutes les fois que la demande en aura été faite par les exposants et aura été agréée par le Commissaire Général.

ART. 7. — Chaque colis venant de France devra porter les marques suivantes :

- 1^o Les lettres E. U. (exposition universelle) entourées d'un cercle;
- 2^o Au-dessous des lettres E. U., l'inscription *sciences anthropologiques*;
- 3^o Le nom du propriétaire.

Deux étiquettes d'un modèle spécial seront collées chacune sur une face différente du colis. Ces étiquettes seront envoyées aux exposants qui les auront réclamées par lettre à M. de Mortillet (château de Saint-Germain, Seine-et-Oise). Elles serviront d'adresses pour l'expédition des colis aux galeries du Trocadéro à Paris.

ART. 8. — Les Etrangers devront faire parvenir leurs colis par l'intermédiaire de leur Commission nationale. Ces colis satisferont en outre à toutes les prescriptions ci-dessus indiquées.

ART. 9. — Chaque envoi, français ou étranger, devra être accompagné d'une note donnant l'inventaire, la provenance et la valeur des objets qui le composent.

ART. 10. — Les caisses contenant les objets destinés à l'Exposition des sciences anthropologiques seront transportées dans les galeries affectées à cette exposition, et y seront ouvertes par les soins de la Commission, en présence du propriétaire ou de son représentant.

L'inventaire sera vérifié, rectifié au besoin et signé.

Quant au prix indiqué, en cas d'exagération, la Commission se réserve de le réduire ou de refuser l'objet ou la collection.

ART. 11. — Le nom et la nationalité de l'exposant seront toujours indiqués en regard des objets qui lui appartiennent. Ils seront reproduits dans le *Catalogue*.

ART. 12. — Pendant tout le temps de l'Exposition, du 1^{er} mai 1878 au 31 octobre suivant, aucun objet ne pourra être retiré sans une autorisation spéciale du Sénateur Commissaire Général.

ART. 13. — Les dessins et reproductions des objets exposés ne pourront se faire qu'avec l'autorisation formelle du propriétaire.

ART. 14. — Outre les indications sommaires dans le *Catalogue général* de l'Exposition, il sera dressé un *Catalogue* spécial des sciences anthropologiques dans un ordre méthodique, terminé par la table des exposants et celle des nationalités.

ART. 15. — Le réemballage et le renvoi des objets exposés seront surveillés avec le plus grand soin par la Commission.

Ils auront lieu dans le plus bref délai, après le 31 octobre, jour de la clôture.

(Extrait du *Journal officiel*, 24 août 1877.)

EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1878

EXPOSITION DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES

La Commission de l'Exposition internationale des sciences anthropologiques se compose de Messieurs :

Président : de Quatrefages, membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, ancien président de la Société ;

Vice-présidents : Paul Broca, professeur à la Faculté et membre de l'Académie de médecine, directeur des Cours d'anthropologie, secrétaire général de la Société ; Henri Martin, Sénateur, membre de l'Institut ;

Secrétaire général : Gabriel de Mortillet, professeur d'archéologie préhistorique, ancien président de la Société, fondateur des Congrès internationaux d'archéologie et d'anthropologie ;

Secrétaire : Docteur Paul Topinard, professeur d'anthropologie biologique, conservateur des collections de la Société ; Girard de Rialle, secrétaire de la Société ;

Membres résidant à Paris : Docteur Bertillon, professeur de démographie et de géographie médicale, ancien président de la Société ; Henri Cernuschi, publiciste ; docteur Dureau, bibliothécaire adjoint de l'Académie de médecine, archiviste de la Société ; Abel Hovelacque, professeur d'anthropologie linguistique, secrétaire du Comité central de la Société ; Louis Leguay, architecte, trésorier de la Société ; docteur de Ranse, président de la Société, rédacteur en chef de la *Gazette médicale de Paris* ; Wilson, ancien député.

Membres ne résidant pas à Paris : Emile Cartailhac, directeur des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, Toulouse (Haute-Garonne) ; Cazalis de Fondouce, secrétaire des Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, Montpellier (Hérault) ; Ernest Chantre, secrétaire des Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, Lyon (Rhône) ; J. Cotteau, ancien président de la Société géologique de France, Auxerre (Yonne) ; général Faidherbe, ancien gouverneur du Sénégal et commandant de la province de Constantine, ancien président de la Société d'anthropologie, Lille (Nord) ; Emile Guimet, Lyon (Rhône) ; Elie Massenat, Brive (Corrèze) ; docteur Prunières, vice-président de la section d'anthropologie de l'Association française pour l'avancement des sciences, Marvejols (Lozère) ; Julien Vinson, Bayonne (Basses-Pyrénées).

Pour activer le travail, tout en le complétant autant que possible, la Commission a délégué d'une manière spéciale Messieurs :

Docteur Broca, rue des Saints-Pères, 1, Paris, pour ce qui concerne les Sociétés d'Anthropologie ;

Docteur de Rance, place Saint-Michel, 4, Paris, pour l'Enseignement anthropologique ;

Docteur Topinard, rue de Rennes, 97, Paris, pour l'Anthropologie générale et la craniologie ;

Gabriel de Mortillet, au château de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), pour l'Archéologie et l'anthropologie préhistoriques ;

Girard de Rialle, rue de Clichy, 64, Paris, pour l'Ethnographie de l'Europe ;

Abel Hovelacque, rue de l'Université, 33, Paris, pour l'Anthropologie linguistique ;

Docteur Dureau, rue de la Tour-d'Auvergne, 16, Paris, pour la Bibliographie.

Docteur Bertillon, rue Monsieur-le-Prince, 20, Paris, pour la Démographie, ou étude statistique de population, et la Géographie médicale ;

Louis Leguay, rue de la Sainte-Chapelle, 3, Paris, pour tout ce qui concerne l'Aménagement et les dispositions générales.

Pour chacune des parties signalées ci-dessus les exposants sont invités à se mettre en rapport de préférence avec le délégué spécial, et cela dans le plus bref délai.

Les exposants seront avisés, en temps utile, de l'époque où devront se faire les envois.

Il a été décidé à Budapest que le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique n'aurait lieu qu'en 1879. Pourtant comme il serait très-fâcheux de ne pas tirer le plus grand parti possible de l'Exposition universelle et de la visite des savants de toutes nations, la Société d'anthropologie a décidé d'organiser des **Séances plénaires internationales des sciences anthropologiques**. Ces séances seront échelonnées régulièrement pendant la durée de l'Exposition pour permettre à tous les visiteurs d'y prendre part. Les travaux communiqués et les discussions seront publiés et formeront un ouvrage spécial.

Le Président, DE QUATREFAGES.

Le Secrétaire général, G. DE MORTILLET.

Géographie médicale et sanitaire: Cartes et tableaux concernant les maladies, leurs répartitions, leurs lieux d'élection, leurs modifications, leur degré de fréquence et de nocivité selon les régions et les races. — Migrations des épidémies. — Répartition et influences de la chaleur et de ses variations, de l'hygrométrie, de l'ozométrie, du degré d'électricité, de la composition de l'air et de l'eau, de l'altitude; de l'état du sol et du sous-sol, de la constitution géologique dans leurs rapports avec la santé et les maladies.

LINGUISTIQUE

M. Abel HOVELACQUE, 35, rue de l'Université, Paris.

Globes, cartes et tableaux de la répartition géographique des langues et idiomes dans l'antiquité et aux temps modernes. — Tableaux de la filiation des langues. — Livres d'ethnographie linguistique. — Cartes et bibliographie des langues et patois de la France.

BIBLIOGRAPHIE

M. le docteur DUREAU, 46, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

Périodiques: Annuaires, comptes rendus, journaux, revues concernant les sciences anthropologiques. — *Ouvrages*: livres, atlas, albums, brochures et plaquettes relatifs aux mêmes sciences.

Les collectionneurs sont priés de communiquer les raretés qu'ils possèdent. Pour les ouvrages actuels, les auteurs et les éditeurs sont invités à en adresser, autant que possible, deux exemplaires.

AMÉNAGEMENT ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

M. Louis LEGUAY, 3, rue de la Sainte-Chapelle, Paris.

La Commission invite toutes les personnes qui désireraient exposer individuellement ou collectivement des objets relatifs aux programmes ci-dessus, à les choisir dans leur collection, le plus promptement possible, et de se rendre compte de suite de ceux qui devront être exposés dans les vitrines, soit verticalement, soit horizontalement, ainsi que des plans, cartes, dessins, photographies, gravures, tableaux, etc., qui pourraient être appendus sur les murs, afin de pouvoir informer la Commission.

Les objets à placer dans les vitrines verticales sont de deux sortes: ceux qui se monteront sur carton et ceux qui se poseront isolément sur les tablettes. — Les cartons, dont la couleur est laissée au choix des exposants, selon la nature des objets exposés, doivent être assez épais pour se soutenir lorsqu'ils seront dressés, et ils ne devront pas excéder trente-deux centimètres de hauteur (0^m,32) sur une largeur variant de quarante-cinq centimètres (0^m,45) à vingt-deux centimètres (0^m,22). Ils devront tous

porter en tête les noms de l'Exposant et, autant que possible, le lieu et la date de la découverte des objets exposés, s'ils sont le résultat de fouilles, ou, en toute autre circonstance, l'origine de l'objet. Le nom et l'adresse de l'Exposant seront en outre inscrits par lui au dos du carton afin d'éviter les erreurs. Il sera nécessaire d'indiquer le nombre des cartons et les dimensions qui leur auront été données. Pour les objets à placer isolément ou par groupes sur les tablettes, MM. les Exposants indiqueront la surface qui leur sera nécessaire, comme aussi celle qu'il faudrait pour les objets qu'ils préféreraient voir figurer dans les vitrines plates ou horizontales, sans, qu'à cet égard, la Commission puisse, quant à présent, prendre aucun engagement. Il sera également utile d'indiquer le nombre des dessins, cartes, etc., et environ la surface qu'ils représenteront, comme aussi l'emplacement nécessaire pour les pièces montées de toute nature, dont les dimensions, longueur, largeur, hauteur ou épaisseur devront être désignées. — Dans tous les cas, les collections d'ensemble ou les monographies ne seront pas divisées, les objets isolés seront au contraire groupés au mieux des intérêts de l'étude ou du groupe géographique qu'ils représenteront. — Tous les objets exposés, même ceux groupés sur les cartons, devront porter une étiquette permettant d'en reconnaître le propriétaire. — Au surplus toutes les instructions nécessaires seront données par les Commissaires de chacune des sections auxquels il sera fait appel.

MM. les exposants de France et de l'Algérie sont instamment priés de faire parvenir leur demande avec tous les renseignements ci-dessus avant le 1^{er} Octobre 1877, à M. le Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1878, à Paris. Il serait à désirer que, pour la même époque, MM. les Exposants étrangers pussent, autant que possible, avoir remis leur demande détaillée à la Commission de leur Gouvernement respectif qui s'entendra avec les Commissaires de l'Exposition des sciences anthropologiques pour le placement des objets.

Il sera ultérieurement donné avis de l'époque de la remise des objets pour laquelle de nouvelles instructions seront envoyées.

Le Président,
DE QUATREFAGES.

Exposition Internationale de 1878.

Exposition
des Sciences Anthropologiques.

Monsieur —

J'ai l'honneur de vous adresser le Règlement de l'Exposition Internationale des Sciences Anthropologiques.

Permettez moi de vous faire remarquer que cette Exposition ayant lieu au Palais du Trocadéro, l'Administration Française se charge de tous les frais d'installation et de surveillance. Les étrangers sont invités à y participer sans que cela diminue en rien l'espace attribué à leur nation et presque sans frais, puisqu'ils n'auront à supporter que les dépenses de transport.

Conformément aux Règlements Généraux, les Etrangers, pour prendre part à l'Exposition des Sciences Anthropologiques, doivent se servir de l'intermédiaire de leur Commissariat National.

L'Exposition des Sciences Anthropologiques sera d'autant plus importante au point de vue scientifique, qu'elle doit être accompagnée de Séances Internationales dites plénieries d'Anthropologie et de Paléoethnologie. Ces Séances dans lesquelles les personnes présentes pourront obtenir la parole, sans être la continuation directe des Congrès Internationaux d'Archéologie et d'Anthropologie préhistoriques, en sont comme le complément.

Pour permettre à tous les savants de prendre part à ces Séances, elles seront divisées en trois groupes : le premier au commencement, le second au milieu, le troisième vers la fin de l'Exposition.

Agreez Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. Le Secrétaire —, —

G. J. Montillet